

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2442

12 novembre 2010

SOMMAIRE

3i Panreac Holdings S.à r.l.	117215	PEMSTAR Luxembourg S.à r.l.	117210
3i Panreac Holdings S.à r.l.	117215	Pfizer Europe Holdings Sàrl	117211
Aikon S.A.	117216	Prada Company S.A.	117212
Azelis S.A.	117213	Prada S.A.	117212
Camping Bissen s.à r.l.	117215	ProLogis Poland XLIII S.à r.l.	117194
Château de Beggen S.A.	117195	ProLogis Poland XLI S.à r.l.	117193
Chuber S.A.	117212	ProLogis Poland XLIV S.à r.l.	117194
Cos Invest S.A.	117170	ProLogis Poland XLVIII S.à r.l.	117198
CRV Luxembourg S.à r.l.	117190	ProLogis Poland XLVII S.à r.l.	117198
Dubin Investment, S.A.	117194	ProLogis Poland XLVI S.à r.l.	117198
Euresa Holding S.A.	117200	ProLogis Poland XLV S.à r.l.	117195
Extravaganza S.à r.l.	117208	ProLogis Poland XXXIII S.à r.l.	117199
Fidji Luxembourg (BC)	117200	ProLogis Poland XXXII S.à r.l.	117199
Fin. Mag. International S.A.	117192	ProLogis Poland XXXIV S.à r.l.	117200
Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.à r.l.	117187	Prophalux S.à r.l.	117211
Kenavon Drive Holdings	117170	Rain Man SA	117213
Kippin S.A.	117180	Reich-Lux	117213
Kitty-Bell's S. à r.l.	117189	Romus S.A.	117214
Lamesch et Associés S. à r.l.	117188	RREI Biscayne S.à r.l.	117216
La Mirabelle S.à r.l.	117187	RREI French AuberCo S.à r.l.	117214
LC Conseil IT S.à r.l.	117189	RREI FrenchCo S.à r.l.	117214
LC Participations S.A.	117192	RREI Holding S.C.A.	117216
Leopard Germany Property Ed 4 S.à r.l.	117202	RSNP S.à r.l.	117193
Les Espaces Saveurs S.A.	117192	Triton III No. 20 S.à r.l.	117180
Les Résidences sa	117180	TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l. ..	117188
Media for One S.A.	117211	WIHSA Holdings S.A.	117199
Oven LuxCo S.à r.l.	117180	WOOD & Company Group S.A.	117215
PBLuxembourg S.A.	117208	Worldwide Investors Portfolio	117214

Kenavon Drive Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 124.776.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 7 Octobre 2010.

Marion Géniaux.

Référence de publication: 2010133750/10.

(100152485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Cos Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.008.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le sept octobre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Monsieur Laurent MARTIN, né à Lyon (France), le 1^{er} février 1967, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine, 37, Boulevard du Commandant Charcot (France);

2. La société REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, ayant son siège social au 152, Madison Avenue Suite, 1104 New York (Etats-Unis d'Amérique).

Les deux comparants sont ici représentés par Monsieur Alain Heinz, Administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de COS INVEST S.A..

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliations contractuelles au cas où le siège social de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège social pourra être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision du conseil d'administration, lequel a tous pouvoirs pour y adapter authentiquement le présent article.

Le conseil d'administration aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien au Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger, se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, sera le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

L'objet social de la société inclus également l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers au Grand Duché de Luxembourg ou à l'étranger ainsi que toutes opérations immobilières, en ce inclus, la détention directe ou indirecte de participation dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et la location de biens immobiliers.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La société aura aussi comme objet le conseil économique, consistant dans la prestation, à titre professionnel, de services et de conseils en matière de micro- et de macro-économie ainsi qu'en gestion d'entreprise et toutes prestation de services annexes ou complémentaires.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions, chacune d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-), entièrement libérées.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur le dit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions peuvent être délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Ces certificats seront signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par l'administrateur; cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président peut être désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Les membres démissionnaires sont rééligibles.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télécopie ou télex.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tout acte de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Il peut également de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des actionnaires déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de l'administrateur unique, ou en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. L'assemblée générale annuelle pourra par simple décision allouer aux administrateurs une rémunération appropriée pour l'accomplissement de leurs fonctions.

Art. 19. L'assemblée générale légalement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Ses décisions engagent les actionnaires absents, opposés ou qui se sont abstenus au vote.

Art. 20. Pour être admis aux assemblées générales, tout actionnaire doit déposer ses titres au porteur ou ses certificats nominatifs au siège social ou aux établissements désignés dans les avis de convocation cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Art. 21. L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, le dernier mardi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée sera reportée au premier jour ouvrable suivant à la même heure. Les assemblées générales se tiendront à Luxembourg, au lieu indiqué dans la convocation ou dans la municipalité où se trouve le siège social, si celui-ci a été transféré dans une autre localité, ou dans tout autre lieu de la commune convenu par le conseil d'administration.

Art. 22. L'assemblée générale entendra le rapport du conseil d'administration et du commissaire, votera l'approbation des rapports et des comptes et sur la distribution des profits, procédera aux nominations requises par les statuts, donnera décharge aux administrateurs et aux commissaires et traitera des autres questions qui pourront lui être dévolues.

Toute action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra voter en personne ou par mandataire, lequel ne sera pas nécessairement actionnaire.

Tout actionnaire aura le droit de demander un vote au scrutin secret.

Art. 23. L'assemblée générale délibérant aux conditions de quorum et de majorité prévus par la loi peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions sous réserve des limites prévues par la loi.

Art. 24. Le conseil d'administration sera responsable de la convocation des assemblées ordinaires et extraordinaires.

Il sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Tout avis contenant convocation à l'assemblée générale doit contenir l'ordre du jour de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut déterminer la forme des mandats à employer et exiger qu'ils soient déposés dans le délai et au lieu qu'il indiquera.

Art. 25. Le président du conseil d'administration, ou en son absence, l'administrateur qui le remplace ou la personne désignée à l'assemblée, présidera les assemblées générales.

L'assemblée choisira parmi les assistants un scrutateur.

Art. 26. Les procès-verbaux de l'assemblée générale seront signés par les membres du bureau et par tout actionnaire qui le demande.

Toutefois, au cas où les délibérations de l'assemblée doivent être conformes, les copies et les extraits qui en seront délivrés pour être produits en justice ou ailleurs, doivent être signés par le président du conseil d'administration et par un autre administrateur.

Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 27. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 28. Chaque année, à la clôture de l'exercice social, le conseil d'administration établit les comptes annuels dans les formes prévues par la loi.

A la même époque, les comptes seront clos et le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes de l'année sociale écoulée.

Au plus tard un mois avant l'assemblée générale annuelle, l'administration soumettra le bilan de la société et le compte de pertes et profits en même temps que son rapport, ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, au commissaire qui, sur cette base, établira son rapport.

Quinze jours avant l'assemblée générale annuelle, le bilan, le compte de profits et pertes, le rapport du conseil d'administration, le rapport du commissaire ainsi que tout autre document qui pourra être requis par la loi, sera déposé au siège social de la société, où les actionnaires pourront en prendre connaissance durant les heures de bureau normales.

Art. 29. L'excédent créditeur du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions pour engagements passés ou futurs, déterminé par le conseil d'administration, constituera le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale.

Cette affectation cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital souscrit.

Le solde restant du bénéfice net restera à la disposition de l'assemblée générale.

Les dividendes, s'il y a lieu de procéder à une distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration endéans les limites fixées par l'assemblée générale.

Avec les approbations prévues par la loi et en respectant les autres prescriptions légales, des dividendes intérimaires peuvent être payés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 31. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net, provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Disposition générale

Art. 32. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Exceptionnellement, la première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Laurent MARTIN, prénommé, deux cents actions	200
2. La société REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, prédésignée, huit cents actions	800
Total: mille actions	1.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000) euros est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-) .

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Laurent MARTIN, né à Lyon (France), le 1^{er} février 1967, demeurant à F-92200 Neuilly sur Seine, 37, Boulevard du Commandant Charcot (France);

- Monsieur Alain HEINZ, administrateur de sociétés, né à Forbach (France), le 17 mai 1968, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Monsieur Jean-Pascal CARUSO, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 6 juillet 1975, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 110.094.

4.- Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué se termineront lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2016.

5.- Le mandat du commissaire se terminera lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

6.- Le siège social de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

7.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Laurent MARTIN, préqualifié, avec pouvoir de signature individuel.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française primera.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise / Follows the English translation:

In the year two thousand and ten, on the seventh day of October.

Before us Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxemburg.

There appeared:

1. Mr. Laurent MARTIN, born in Lyon (France), on the 1st of February 1967, residing in F-92200 Neuilly sur Seine, 37, Boulevard du Commandant Charcot (France);

2. The company REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, with registered office in 152, Madison Avenue Suite, 1104 New York (United States of America).

All the appearing parties are here represented by Mr Alain Heinz, companies' manager, with professional address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

pursuant to two proxies given under private seal.

Theses proxies, signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the officiating notary to enact the following articles of association of a company which they declare to have established as follows:

Name - Registered Office - Duration - Object

Art. 1. Between the above-mentioned persons, and all other persons who shall become owners of the shares hereafter created, a Company ("société anonyme") under the name of COS INVEST S.A. is formed.

Art. 2. The registered office of the Company will be established at Luxembourg.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Board of Directors which have all powers to adapt the present article before a notary public.

The Board of Directors shall also have the right to set up offices, administrative centers, agencies and subsidiaries wherever it shall see fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of political, economic or social nature likely to impair the normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal.

Such a transfer will, however, have no effect on the nationality of the corporation which shall remain a Luxembourg company. The declaration of the provisional transfer abroad of the registered office will be made and brought to the attention of third parties by the officer of the Company best placed to do so in the circumstances.

Art. 3. The company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is the acquisition of equity stake, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such equity stake. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other way, any stock, securities, bonds, debentures, certificates of deposit or other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The purpose of the Company includes in particular the acquisition, development, promotion, sale, management and/ or lease of immovable properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating

to immovable properties, including the direct or indirect holding of equities in Luxembourg or foreign companies, having as principal object the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. The Company may issue, by means of private investment, shares, bonds and other securities representing debts or credits. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also grant guarantees and stand security in favour of third parties, to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise issue guarantees over all or over some of its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Share capital - Shares

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000), represented by one thousand (1,000) shares of a par value of thirty-one Euro (EUR 31) each, fully paid in.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of association.

The company may to the extent and under the restrictions foreseen by law redeem its own shares.

Art. 6. The shares of the company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law concerning trading companies.

Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register.

Certificates of these inscriptions may be taken from a counterfoil register and signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

The company may issue certificates representing bearer shares.

These certificates will be signed by the Chairman of the Board of Directors and one other Director.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company; the same rule shall apply in the case of conflict between an usufructuary ("usufruitier") and a pure owner ("nu-proprétaire") or between a pledger and a pledgee.

Art. 8. The Board of Directors may, following a decision of the General Meeting of shareholders, authorize the issue of bonds, convertible or not, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency or currencies.

The Board of Directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and payment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the Company.

The bonds must be signed by one Director; this two signature may be in handwriting, in type or affixed by way of stamp.

Management - Supervision

Art. 9. In case of plurality of shareholders, the company must be managed by a board of directors consisting of at least three members (each a "Director"), who need not be shareholders.

In case the company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the company has only one shareholder left, the company can be managed by a board of directors consisting of either one director until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder.

The directors or the sole director are appointed for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

The Board of Directors will elect a Chairman from among its members and if it decides to do so, one or several Vice Chairmen. The first chairman is appointed by the General Meeting. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the Directors present at the meeting designated to that effect.

Retiring members of the Board of Directors are eligible for reelection.

Art. 10. Meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two members.

The directors will be convened separately to each Meeting of the Board of Directors. Except in an emergency which will be specified in the convening notice, the convening notice will be announced at least fifteen days before the date fixed for the meeting.

The Meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified on the convening notice.

The Board can validly debate and take decisions only if a majority of its members is present or represented.

Directors unable to be present may delegate by letter another member of the Board to represent them and to vote in their name.

Decisions of the Board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the Chairman has a casting vote. Resolutions signed by all directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a Meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, cable, facsimile or telex.

A Director having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Board shall be obliged to inform the Board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the Meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the Board.

At the next General Meeting of shareholders, before votes are taken on any other matter, the shareholders shall be informed of those cases in which a director has a personal interest contrary to that of the Company.

In the event of a member of the Board of Directors having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the Board present or represented at such meeting and voting will be deemed valid.

Art. 11. The decisions of the Board of Directors will be recorded in minutes to be inserted in a special register and signed by at least two directors.

Copies or extracts will be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 12. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of August 10th, 1915 as subsequently modified or by the present articles of the company in the General Meeting fall within the competence of the Board of Directors.

Art. 13. The Board of Directors may delegate part of its powers to one or more of its members. It may appoint proxies for definite powers, and revoke such appointments at any time. It may also with the prior approval of the General Meeting of shareholders, entrust day-to-day management of the Company's business to one of its members, appointed Managing Director.

Art. 14. The Board of Directors may appoint an executive committee composed of members of the Board of Directors, and may determine the number of its members. The executive committee may be vested with such power and authority to act in the name of the Board of Directors as the latter decides by prior resolution.

Unless the Board of Directors decides otherwise, the executive committee will establish its own procedure for convening and conducting its meetings.

The Board of Directors will determine, if appropriate, the remuneration of the members of the executive committee.

Art. 15. The Board of Directors will represent the company in court as plaintiff or as defendant.

All writs or judicial acts for or against the company are validly issued in the name of the company alone.

Art. 16. Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 17. The audit of the Company's affairs will be entrusted to one or more Auditors, shareholders or not, to be appointed by the General Meeting which will determine their number, remuneration and term of their mandate which cannot exceed six years. Retiring auditors are eligible for reelection.

General Meetings

Art. 18. The General Meeting by simple resolution may allocate to the Directors a remuneration appropriate to the performance of their duties.

Art. 19. The General Meeting properly formed represents the whole body of shareholders. Its decisions are binding on shareholders who are absent, opposed or abstain from voting.

Art. 20. For admission to the General Meetings, each shareholder must deposit its bearer shares or its registered certificates at the registered office or at institutions indicated in the convening notice five days before the date fixed for the Meeting.

Art. 21. The General Meeting will be held in Luxembourg on the last Tuesday of the month of June of each year at 15.00 o'clock.

If this day is an official holiday, the Meeting will be postponed to the next full working day at the same hour. General Meetings will be held in Luxembourg at the place to be indicated in the convening notices or in the municipality in which the registered office is located, should the registered office have been transferred elsewhere, or in such other place as shall be decided by the Board.

Art. 22. The General Meeting will hear the statement of the Board of Directors and the Auditor, vote on the approval of the report and accounts and on the distribution of the profit, proceed to make all nominations required by the statutes, discharge the Directors and Auditors and take such further action on other matters that may properly come before it.

Each share entitles the holder to one vote.

Each shareholder is entitled to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each shareholder is entitled to request a vote by secret ballot.

Art. 23. The General Meeting deliberating at a quorum and with a majority as prescribed by law can amend the statutes in every respect except to the extent that the law imposes a limitation.

Art. 24. The Board of Directors shall be responsible for calling both Ordinary and Extraordinary General Meetings.

It shall be necessary to call a General Meeting whenever a group of shareholders representing at least one fifth of the subscribed capital make a request in writing indicating the agenda.

All notices calling General Meetings must contain the agenda for such meetings.

The Board of Directors may determine the form of proxies to be used and require them to be deposited at a time and place which it shall fix.

Art. 25. The General Meeting is presided over by the Chairman of the Board of Directors or, in his absence, by the Director who replaces him or by a person designated by the general meeting.

The meeting will choose from the present one scrutineer.

Art. 26. The minutes of the General Meetings will be signed by the Members of the Committee and by any shareholder who wishes so to do.

However, in cases where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman of the Board of Directors or another Director.

Financial Year - Balance Sheet - Distribution of Profits

Art. 27. The Company's financial year runs from the first of January to the 31st of December of every year.

Art. 28. Each year, at the end of the financial year, the Board of Directors will draw up the annual accounts of the company in the form foreseen by law.

At the same time, the accounts will be closed.

At the latest one month prior to the Annual General Meeting, the Board of Directors will submit the Company's Balance Sheet and Profit and Loss Account together with its report and such other documents as may be required by law to the Auditor who will thereupon draw up his report.

A fortnight before the Annual General Meeting the Balance Sheet and Profit and Loss Account, Directors Report, Auditors Report and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 29. The credit balance on the Profit and Loss Account, after deduction of the general expenses, social charges, write-offs and provisions for past and future contingencies as determined by the Board of Directors represents the net profit.

Every year five per cent of the net profit will be set aside in order to build up the legal reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the authorized and issued capital.

The remaining balance of the net profit shall be at the disposal of the General Meeting.

Dividends when payable will be distributed at the time and place fixed by the Board of Directors within the limits of the decision of the general meeting.

Interim dividends may be paid by the Board of Directors, with the approvals as foreseen by law and subject to the other legal requirements.

The General Meeting may decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 30. The Company may be dissolved at any time by decision of the General Meeting following the provisions relevant to amendments to the statutes.

Art. 31. In the event of the dissolution of the Company the General Meeting will determine the method of liquidation and nominate one or several liquidators and determine their powers.

An amount necessary to repay the paid up portion of each share will be deducted from net assets after settlement of liabilities on liquidation; any surplus will be distributed equally between all shareholders.

General Disposition

Art. 32. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10, 1915 and to the laws modifying it.

Transitional Dispositions

- 1) The first business year begins today and ends on the 31st of December 2010.
- 2) The first annual meeting will be held in 2011.
- 3) Exceptionally, the first delegate of the Board of Directors may be nominated by the first General Meeting of the shareholders, appointing the first Board of Directors.

Subscription

The parties appearing hereby declare that they subscribe for the shares as follows:

1. Mr. Laurent MARTIN, prenamed, two hundred shares actions	200
2. The company REALCO INTERNATIONAL GROUP LLC, prenamed, eight hundred shares	800
Total: one thousand shares	1,000

Statement - Evaluation- Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in article 26 of the law of August 10, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the company as a result of its formation, is approximately valued at one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Extraordinary General Meeting

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an Extraordinary General Meeting and having stated that it was regularly constituted they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is fixed at three (3) and that of the auditors at one (1).
 2. The following has been appointed as directors:
 - Mr. Laurent MARTIN, born in Lyon (France), on the 1st of February 1967, residing in F-92200 Neuilly sur Seine, 37, Boulevard du Commandant Charcot (France);
 - Mr. Alain HEINZ, company manager, born in Forbach (France), on 17 May 1968, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie;
 - Mr. Jean-Pascal CARUSO, company manager, born in Metz (France), on 6th July 1975, residing professionally at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
 3. Has been appointed as statutory auditor.
- The public limited company HOCH PARTNERS TRUST SERVICES S.A., having its registered office in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg number B 110.094.
4. The term of office of the directors and the delegate of the board shall end with the general annual meeting to be held in 2016.
 5. The term of office of the statutory auditor shall end with the general annual meeting to be held in 2016.
 6. The registered office of the Company will be established at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
 7. Following the faculty offered by the transitory dispositions (3), the meeting appoints Mr. Laurent MARTIN, prenamed, as the first Delegate of the Board of Directors, with power of individual signature.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

Signé: A. Heinz, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 11 octobre 2010. Relation: RED/2010/1458. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136572/530.

(100155985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Kippin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 98.469.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert SCHMITZ

Administrateur

Référence de publication: 2010133753/11.

(100152185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Les Résidences sa, Société Anonyme.

Siège social: L-8049 Strassen, 2, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 35.243.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pour la société

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2010133762/13.

(100152455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

**Oven LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Triton III No. 20 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 3.030.491,90.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.942.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton III No. 20 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 23 December 2008 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 202 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143942. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 3.00 p.m, with Maître Laurent Schummer, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Maître Pierre-Alexandre Lechantre, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Maître Delphine Jaugey, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1 To change the name of the Company to "Oven LuxCo S.à r.l."

2 To create two (2) different classes of shares, namely the "Class A Ordinary Shares" and the "Class B Preferred Shares", having a nominal value one euro cent (EUR 0.01) each and whose rights and privileges are set out in the articles

of incorporation of the Company to be amended pursuant to item 8 of the agenda below, and to redenominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) Class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class I shares, and (125,000) Class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Ordinary Shares.

3 To increase the corporate capital of the Company by an amount of three million seventeen thousand nine hundred ninety one euro ninety euro cents (EUR 3,017,991.90) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three million thirty thousand four hundred ninety one euro ninety cents (EUR 3,030,491.90).

4 To issue three hundred million (300,000,000) new Class A Ordinary Shares and one million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety (1,799,190) new Class B Preferred Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

5 To accept subscription for these newly issued Class A Ordinary Shares, together with payment of a share premium of twenty seven million euro (EUR 27,000,000) and for these newly issued Class B Preferred Shares, together with payment of a share premium of one million seven hundred eighty one thousand one hundred ninety eight euro ten euro cents (EUR 1,781,198.10), by Triton Masterluxco 3 S.à r.l. and to accept payment in full for such newly issued shares by a contribution in cash.

6 To set the amount of the Company's subscribed capital at three million thirty thousand four hundred ninety one euro ninety cents (EUR 3,030,491.90) represented by three hundred one million two hundred fifty thousand (301,250,000) Class A Ordinary Shares and one million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety (1,799,190) Class B Preferred Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

7 To amend the financial year of the Company.

8 To amend articles 1, 5, 6, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions.

9 Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendancelist; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to change the name of the Company to "Oven LuxCo S.à r.l.".

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to create two (2) different classes of shares, namely the "Class A Ordinary Shares" and the "Class B Preferred Shares", having a nominal value one euro cent (EUR 0.01) each and whose rights and privileges are set out in the articles of incorporation of the Company to be amended pursuant to the eighth resolution below, and to re-denominate the existing one hundred twenty-five thousand (125,000) Class A shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class B shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class C shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class D shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class E shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class F shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class G shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class H shares, one hundred twenty-five thousand (125,000) Class I shares, and (125,000) Class J shares into one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Class A Ordinary Shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of three million seventeen thousand nine hundred ninety one euro ninety euro cents (EUR 3,017,991.90) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to three million thirty thousand four hundred ninety one euro ninety cents (EUR 3,030,491.90).

Fourth resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue three hundred million (300,000,000) new Class A Ordinary Shares and one million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety (1,799,190) new Class B Preferred Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution
Subscription and Payment

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926, here represented by Maître Laurent Schummer, pre-named, declares to subscribe for three hundred million (300,000,000) new Class A Ordinary Shares with payment of a share premium of twenty seven million euro (EUR 27,000,000) and for one million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety (1,799,190) new Class B Preferred Shares with payment of a share premium of one million seven hundred eighty one thousand one hundred ninety eight euro ten euro cents (EUR 1,781,198.10), and to make payment for such newly issued shares by a contribution in cash.

The total amount of thirty one million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety euro (EUR 31,799,190) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof has been submitted to the undersigned notary.

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the newly issued shares to Triton Masterluxco 3 S.à r.l. as fully paid up shares.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at three million thirty thousand four hundred ninety one euro ninety cents (EUR 3,030,491.90) represented by three hundred one million two hundred fifty thousand (301,250,000) Class A Ordinary Shares and one million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety (1,799,190) Class B Preferred Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to amend the Company's financial year so that it shall start each year on the first day of January and end on the last day of December.

The extraordinary general meeting of shareholders further resolves that the Company's current financial year which started on the first day of April 2010 shall end on the last day of December 2010.

Eighth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 1, 5, 6, 20, 22 and 23 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions.

As a result, the third paragraph of article 1 shall from now on read as follows:

" **Art. 1. Form, Name. (third paragraph).** The Company exists under the name of "Oven LuxCo S.à r.l."."

As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at three million thirty thousand four hundred ninety one euro ninety cents (EUR 3,030,491.90) represented by three hundred one million two hundred fifty thousand (301,250,000) class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares") and one million seven hundred ninety nine thousand one hundred ninety (1,799,190) class B preferred shares (the "Class B Preferred Shares"), altogether referred to as the "shares". Each issued share has a nominal value of one cent (EUR 0.01) and is fully paid up.

Any share premium paid in respect of any Class A Ordinary Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class A Share Premium Account") of the Company and any share premium paid in respect of any Class B Preferred Shares upon their issuance shall be allocated to a share premium account (the "Class B Share Premium Account") of the Company.

The Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be incorporated into the share capital of the Company, against the issuance of new Class A Ordinary Shares and Class B Preferred Shares, respectively, subject to the provisions of these Articles of Incorporation. Moreover, the amount of the Class A Share Premium Account and the Class B Share Premium Account may be used to provide for the payment of Class A Ordinary Shares and Class B Preferred Shares, respectively, which the Company may redeem from its respective shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the holders of Class A Ordinary Shares and Class B Preferred Shares, respectively, or to allocate funds to the legal reserve."

As a result, the last sentence of article 6 shall be deleted.

As a result, article 20 shall from now on read as follows:

" **Art. 20. Financial Year.** The Company's financial year starts on the first day of January and ends on the last day of December of each year."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Appropriation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

Subject to the following, the single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In the event of a payment of dividends, such dividends will be apportioned to the shareholders as follows:

(a) first, each holder of Class B Preferred Shares shall be entitled to receive a preferred cumulative dividend (the "Preferred Dividend") in an amount corresponding, for each financial year, to twelve percent (12%) of the sum of

(i) its total contribution made to the Company to subscribe for the shares held by it (including any share premium paid) and (ii) any accumulated but unpaid Preferred Dividend of past financial years,

(b) second, the holders of Class A Ordinary Shares shall be entitled to receive the remainder of the sums available for distributions,

it being understood that at the end of each financial year, in the absence of distributable profits or in the event of non payment of dividends for such financial year, the Preferred Dividend shall accumulate and be paid to the holders of Class B Preferred Shares at the next dividend distribution in the manner described in (a) above.

Subject to the conditions set by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) or, as the case may be, the Board of Managers determine(s) the amount and the date of payment of any such advance payment."

As a result, article 23 shall from now on read as follows:

" **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the single shareholder or by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as set out in article 19 of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After the payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be apportioned to the holders of the Class A Ordinary Shares and the holders of the Class B Preferred Shares as follows: after repayment of each shareholders' capital contribution (including any share premium paid), the net liquidation proceeds will be apportioned to the holders of the Class A Ordinary Shares and the holders of the Class B Preferred Shares according to the rules of priority and proportions set out in article 22."

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at six thousand two hundred euro (EUR 6,200.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 3.15 p.m.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre septembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton III No. 20 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 202 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143942. Les statuts de la Société n'ont jamais encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Maître Laurent Schummer, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Pierre-Alexandre Lechantre, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Delphine Jaugey, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Modification de la dénomination sociale de la Société en «Oven LuxCo S.à r.l.»

2 Création de deux (2) nouvelles catégories de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), dénommées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A» et «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B» dont les droits et privilèges sont exposés dans les statuts de la Société à être modifiés suivant le point 8 de l'ordre du jour, et redénomination des cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A

3 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois millions dix sept mille neuf cent quatre vingt onze euros quatre vingt dix centimes d'euro (EUR 3.017.991,90) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trois millions trente mille quatre cent quatre vingt onze euros quatre vingt dix centimes d'euros (EUR 3.030.491,90).

4 Émission de trois cent millions (300.000.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et de un million sept cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt dix (1.799.190) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

5 Acceptation de la souscription de ces Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A nouvellement émises, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt sept millions d'euros (EUR 27.000.000), et des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B nouvellement émises, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million sept cent quatre vingt un mille cent quatre vingt dix huit euros dix centimes d'euro (EUR 1.781.198,10), par Triton Masterluxco 3 S.à r.l. et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

6 Fixation du montant du capital souscrit de la Société à trois millions trente mille quatre cent quatre vingt onze euros quatre vingt dix centimes d'euros (EUR 3.030.491,90) divisé en trois cent un million deux cent cinquante mille (301.250.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et un million sept cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt dix (1.799.190) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

7 Modification de l'exercice social en cours de la Société.

8 Modification des articles 1, 5, 6, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées précédentes et, en particulier, modification des droits attachés à chaque catégorie de parts sociales.

9 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Oven LuxCo S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer deux (2) nouvelles catégories de parts sociales ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), dénommées «Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A» et «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B» et dont les droits et privilèges sont exposés dans les statuts de la Société à être modifiés suivant la huitième résolution ci-dessous, et de redénommer les cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de

Catégorie A, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie B, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie C, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie D, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie E, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie F, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie G, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie H, cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie I et cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales de Catégorie J existantes en un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions dix sept mille neuf cent quatre vingt onze euros quatre vingt dix centimes d'euro (EUR 3.017.991,90) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à trois millions trente mille quatre cent quatre vingt onze euros quatre vingt dix centimes d'euros (EUR 3.030.491,90).

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre trois cent millions (300.000.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et un million sept cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt dix (1.799.190) nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution *Souscription - Paiement*

Triton Masterluxco 3 S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143926, ici représenté par Maître Laurent Schummer, prénommé, déclare souscrire trois cent millions (300.000.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A nouvellement émises, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt sept millions d'euros (EUR 27.000.000), et un million sept cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt dix (1.799.190) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B nouvellement émises, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant d'un million sept cent quatre vingt un mille cent quatre vingt dix huit euros dix centimes d'euro (EUR 1.781.198,10), et libérer intégralement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire.

Le montant de trente et un millions sept cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt dix euros (EUR 31.799.190,-) est dès lors à la disposition de la Société, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les nouvelles parts sociales à Triton Masterluxco 3 S.à r.l. comme parts sociales entièrement libérées.

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à trois millions trente mille quatre cent quatre vingt onze euros quatre vingt dix centimes d'euros (EUR 3.030.491,90) divisé en trois cent un millions deux cent cinquante mille (301.250.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et un million sept cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt dix (1.799.190) Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de changer l'exercice social de la Société afin que celui-ci commence chaque année le premier jour de janvier et finisse le dernier jour de décembre.

L'assemblée générale extraordinaire décide en outre que l'exercice social actuel qui a commencé le premier jour d'avril 2010 se terminera le dernier jour de décembre 2010.

Huitième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier les articles 1, 5, 6, 20, 22 et 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, le troisième paragraphe de l'article 1 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. (paragraphe 3).** La Société adopte la dénomination sociale «Oven LuxCo S.à r.l.»»

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital souscrit de la Société s'élève à trois millions trente mille quatre cent quatre vingt onze euros quatre vingt dix centimes d'euros (EUR 3.030.491,90) représenté par trois cent un millions deux cent cinquante mille (301.250.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (les «Parts Sociales de Ordinaires de Catégorie A») et un million sept cent quatre vingt dix neuf mille cent quatre vingt dix (1.799.190) parts sociales préférentielles de catégorie B (les «Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B»), ensemble les "parts sociales". Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

Toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission de Catégorie A») de la Société et toute prime d'émission payée lors de l'émission de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B doit être affectée à un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Émission de Catégorie B») de la Société.

Le Compte de Prime d'Émission de Catégorie A et le Compte de Prime d'Émission de Catégorie B peuvent être incorporés dans le capital social de la Société, en échange respectivement de l'émission de nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et de nouvelles Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, conformément aux dispositions des statuts. En outre, le Compte de Prime d'Émission de Catégorie A et le Compte de Prime d'Émission de Catégorie B peuvent être utilisés pour effectuer le remboursement de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B, respectivement, que la Société peut racheter aux associés respectifs, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions, respectivement, aux associés détenant des Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et aux associés détenant des Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B ou pour être affecté à la réserve légale.»

En conséquence, le dernier paragraphe de l'article 6 sera supprimé.

En conséquence, l'article 20 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 20. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.»

En conséquence, l'article 22 aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets selon les conditions suivantes. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes.

En cas de paiement de dividendes, ces dividendes seront répartis entre les associés de la façon suivante:

(a) premièrement, chaque détenteur de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B aura droit à recevoir un dividende préférentiel cumulatif (le «Dividende Préférentiel») d'un montant, pour chaque année sociale, égal à douze pour cent (12%) de la somme de (i) son apport total fait à la Société pour souscrire les parts sociales détenues par celui-ci (incluant toute prime d'émission payée) et (ii) tout Dividende Préférentiel cumulé non payé des années sociales précédentes,

(b) deuxièmement, les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A auront droit au restant des sommes disponibles pour distribution,

étant entendu qu'à la fin de chaque année sociale, en l'absence de profits distribuables ou en cas de non paiement de dividendes pour cette année sociale, le Dividende Préférentiel s'accumulera and sera payé aux détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B à la prochaine distribution de dividendes suivant la manière décrite au point (a) ci-dessus .

Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions établies par la Loi et conformément aux dispositions qui précèdent. Le ou les Gérant(s) ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.»

En conséquence, l'article 23 se lira comme suit:

« **Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 19 des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net est réparti entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B de la manière suivante: après le remboursement de la contribution de chaque associé au capital (y compris les primes d'émission payées), le produit net de la liquidation sera repartit entre les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A et les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles de Catégorie B selon les règles de priorité et de proportions énoncées à l'article 22.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à six mille deux cents euros (EUR 6.200,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Schummer, P-A Lechantre, D. Jaugey, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 septembre 2010. Relation: RED/2010/1356. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010134185/365.

(100153379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

La Mirabelle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 38.745.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010133763/13.

(100152182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 122.798.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf septembre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Thierry DILLARD, directeur de sociétés, né à Neuilly-sur-Seine (F), le 15 juillet 1953, demeurant à B-1180 Bruxelles, avenue de Foestraets, 34.

Lequel comparant, agissant comme ci-avant, déclare être le seul et unique associé, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée "Industrial Advisors and Investors Group, en abrégé INADIN S.à r.l." avec siège social à L-2132 Luxembourg, 36, Avenue Marie-Thérèse,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 214 du 20 février 2007,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B, sous le numéro 122798.

Lequel comparant agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital, a requis le notaire d'acter la résolution suivante, prise à l'unanimité des voix comme suit:

Unique résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, avec effet au 2 octobre 2010 et en conséquence de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la Commune de Niederanven.»

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement à 750.- EUR.

Déclaration du comparant

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire réel de la société que les fonds servant à la modification des statuts ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. DILLARD; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} octobre 2010. Relation: LAC/2010/43049. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135468/41.

(100154739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Lamesch et Associés S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7570 Mersch, 79, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 112.014.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

Pour LAMESCH ET ASSOCIES S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD-KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133765/13.

(100152345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

TS European VI Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.010.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 117.194.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 30 septembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de gérant de catégorie A de la Société:

- Monsieur Gilles Bonnier, né le 9 décembre 1967, à Paris, France, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction de gérant de catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Raimondo Amabile, né le 12 décembre 1969 à Naples, Italie, avec adresse professionnelle au 61, Aldwych, WC2B 4AE Londres, Royaume-Uni.

Le Conseil de gérance de la Société se compose, depuis le 30 septembre 2010, comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Raimondo Amabile, prénommé,
- Monsieur Paul Anthony Galiano, né le 9 mars 1965 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 210, Navajo Court, Morganville, NJ 07751, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Jerry I Speyer, né le 23 juin 1940 au Wisconsin, Etats-Unis d'Amérique, avec professionnelle adresse au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Madame Katherine Farley, née le 12 octobre 1949 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 176, East 72nd Street, New-York, NY 10021, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Robert J. Speyer, né le 11 octobre 1969 à New-York, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 265, East 66th Street, New-York, Etats-Unis d'Amérique,
- Monsieur Michael Philip Maurice Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE, Londres, Royaume-Uni.
- Madame Joséphine Andonissamy, née le 27 février 1973 à Pondichery, Inde, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

- Madame Vinessa Sweeney, née le 15 novembre 1979 à Chester, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

Monsieur Nicolas Veyer, né le 1^{er} septembre 1973 à Lille, France, avec adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 11 octobre 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Signature

Référence de publication: 2010135646/41.

(100155200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

LC Conseil IT S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 136.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

Pour LC CONSEIL IT S.A R.L

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133766/13.

(100152348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Kitty-Bell's S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 5, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.914.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Madame Danielle ROSI, indépendante, demeurant professionnellement à L-4601 Differdange, 5, Avenue de la Liberté, et

2.- Monsieur Nico KORNIOTAKIS, indépendant, demeurant professionnellement à L-4601 Differdange, 5, Avenue de la Liberté,

tous les deux ici représentés par Monsieur Luc SCHMITT, réviseur d'entreprises agréé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel,

en vertu de deux procurations sous seing privée lui-délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société à responsabilité limitée "KITTY-BELL'S S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-4601 Differdange, 5, Avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 70914, a été constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Capellen, en date du 5 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 765 du 14 octobre 1999.

II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée "KITTY-BELL'S S.à r.l.", pré-qualifiée, s'élève actuellement à DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS SOIXANTE-HUIT CENTS (€ 12.394,68-), représenté par CENT (100) parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que les comparants en leur qualité d'associés déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "KITTY-BELL'S S.à r.l.".

IV.- Que les comparants sont propriétaire de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'en tant qu'associés ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que les comparants déclarent que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à la gérante unique de la société dissoute pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VII.- Qu'il a été procédé à l'annulation des parts sociales, le tout en présence du notaire instrumentant.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à L-4601 Differdange, 5, Avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L.Schmitt, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 octobre 2010. Relation: EAC/2010/11887. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010133373/50.

(100152013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

CRV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole.

R.C.S. Luxembourg B 114.162.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of August.

Before Us, Maître Pierre PROBST, notary residing in Ettelbruck.

There appeared:

CRV INTERNATIONAL B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands and having its registered office at Wassenaarweg 20 (6843 NW) 4546800 AL Arnhem, The Netherlands and being registered under number 08046223 with the trade register of the Chamber of Commerce and Industry for Centraal Gelderland, represented by its director Mr Ate LINDEBOOM, having his professional address in NL-6843 NW Arnhem, Wassenaarweg 20,

here represented by Mr Gilbert NIES, director, with address in L-2155 Luxembourg, 57, rue Mühlenweg, pursuant to a proxy dated August 10th of 2010;

The proxy given, initialed by the appearing person and the undersigned notary shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

The appearing party acting in its capacity as sole shareholder of «CRV Luxembourg S. à r. l.», (matr: 2006 24 03 307), with its registered office at L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole Agricole, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 114.162

incorporated pursuant to a deed of the notary by Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg, dated 27 January 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 902 of 9 May 2006

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's capital so as to raise it from its current amount of two twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) divided into one hundred (100) shares with a par value of one hundred twenty-five Eur (EUR 125) each to four hundred seventy-two thousand five hundred euro (EUR 472,500.-) divided into one hundred (100) shares, each share with a nominal value of four thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 4,725.-).

Second resolution

The sole shareholder declared to make payment by a contribution in cash of a total amount of four hundred sixty thousand euro (EUR 460,000.-).

The amount of four hundred sixty thousand euro (EUR 460,000.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

" **Art. 5. Share Capital.** The issued share capital of the Company is set four hundred seventytwo thousand five hundred euro (EUR 472,500.-) divided into one hundred (100) shares, each share with a nominal value of four thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 4,725.-). The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately EUR 1,800.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Ettelbruck, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-quatre août.

Par devant Nous, Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

CRV INTERNATIONAL B.V., une société créée et existante sous les lois du Pays-Bas et ayant son siège social a Wassenaarweg 20 (6843 NW) 4546800 AL Arnhem, aux Pays-Bas et enregistrée sous le numéro 08046223 à la Chambre de Commerce et de l'industrie pour le Centraal Gelderland, représenté par son directeur Monsieur Ate LINDEBOOM, demeurant professionnellement à NL 6843 NW Arnhem, Wassenaarweg 20,

ici représenté par Mr Gilbert NIES, gérant, demeurant à L-2155 Luxembourg, 57, rue Mühlenweg, en vertu d'une procuration datée du 10 août 2010;

Laquelle procuration, paraphée par la personne comparante et par le notaire soussignée, restera annexée au présent document pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, agissant en sa qualité d'associé unique de «CRV Luxembourg S. à r. l.», (matr: 2006 24 03 307), avec siège social à L-9016 Ettelbruck, 3-5, rue de l'Ecole d'Agricole, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro B 114.162:

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 27 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 902 du 9 mai 2006

a ensuite requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital de la société de manière à porter le capital de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représentés par cent (100) parts sociales, ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, à quatre cent soixante-quinze mille cinq cent euros (EUR 472.500,-) représentés par cent (100) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de quatre mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 4.725,-).

Deuxième résolution

L'associée unique déclare libérer le montant de quatre cent soixante mille euros (460.000.-€), par apport en espèces de sorte que la somme de quatre cent soixante mille euros (460.000.-€) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associée unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quatre cent soixante-quinze mille cinq cent euros (EUR 472.500,-) représentés par cent (100) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de quatre mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 4.725,-). Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.»

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement EUR 1.800.-.

Dont acte, le présent acte a été établi à Ettelbruck, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civils et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G.NIES, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 26 août 2010. DIE/2010/8173. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME AUX FINS DE PUBLICATION AU MEMORIAL C.

Ettelbruck, le 11 octobre 2010.

Le notaire

Référence de publication: 2010135365/99.

(100155021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

LC Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8147 Bridel, 12, rue des Prés.

R.C.S. Luxembourg B 136.509.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 4 octobre 2010.

Pour LC PARTICIPATIONS S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2010133767/13.

(100152347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Les Espaces Saveurs S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 9, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 78.320.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA

L-2530 LUXEMBOURG

4, RUE HENRI SCHNADT

Signature

Référence de publication: 2010133768/13.

(100152192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fin. Mag. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 79.189.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2010 a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau à L-1449 Luxembourg, au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, L-1473 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission des quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

- Monsieur Marc KOEUNE;

- Madame Andrea DANY;

- Madame Nicole THOMMES;

Et nomme en leur remplacement:

- Madame Marie-Anne BACK, né à Steinfort (Luxembourg), le 08.06.1958, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Madame Cristina DOS SANTOS, née à Luxembourg, le 06 mai 1971, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Gérald JOB, né à Verviers (Belgique), le 12 juin 1981, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- Monsieur Stéphane SABELLA, né à Forbach (France), le 05 janvier 1980, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg .

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010133996/28.

(100153586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

ProLogis Poland XLI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.619.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133789/14.

(100152528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

RSNP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 99, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 106.822.

EXTRAIT

En date du 12 octobre 2010 la société accepte les cessions de parts sociales suivantes:

1) La société A.P.V. S.A., établie et ayant son siège social à L-1254 LUXEMBOURG, 26, rue Marguerite de Brabant, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.384, ici représenté par Monsieur Thierry VINASCHI, gérant de sociétés, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, agissant en sa qualité d'administrateur délégué, a cédé:

CINQ (5) parts sociales qu'elle détient, à Monsieur Pierre ADAM, employé privé, né à Luxembourg, le 2 mars 1967, demeurant à L-6990 Rameldange, 33 A, Rue Principale;

2) La société A.P.V. S.A., établie et ayant son siège social à L-1254 LUXEMBOURG, 26, rue Marguerite de Brabant, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.384, ici représenté par Monsieur Thierry VINASCHI, gérant de sociétés, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, agissant en sa qualité d'administrateur délégué, a cédé:

CINQ (5) parts sociales qu'elle détient, à Madame Anne-Sophie REMACLE, employée privée, née à Namur (B), le 9 mars 1973, demeurant à B-6700 Arlon, 31, rue de l'Europe;

3) La société A.P.V. S.A., établie et ayant son siège social à L-1254 LUXEMBOURG, 26, rue Marguerite de Brabant, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.384, ici représenté par Monsieur Thierry VINASCHI, gérant de sociétés, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, agissant en sa qualité d'administrateur délégué, a cédé:

CINQ (5) parts sociales qu'elle détient, à Monsieur Emmanuel ADAM, employé privé, né à St Mard (B), le 29 décembre 1971, demeurant à B-6700 Arlon, 31, rue de l'Europe;

4) La société A.P.V. S.A., établie et ayant son siège social à L-1254 LUXEMBOURG, 26, rue Marguerite de Brabant, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 65.384, ici représenté par Monsieur Thierry VINASCHI, gérant de sociétés, demeurant à L-8009 Strassen, 163, route d'Arlon, agissant en sa qualité d'administrateur délégué, a cédé:

CINQ (5) parts sociales qu'elle détient, à Madame Elisabeth FAHEY, employée privée, née à Raleigh, Caroline du Nord (USA), le 12 février 1968, demeurant à L-6990 Rameldange, 33 A, Rue Principale;

Suite à cette cession de parts, les parts sociales sont réparties comme suit:

1.-Monsieur Pierre ADAM, prénommé, VINGT CINQ PARTS SOCIALES	25
2.-Monsieur Emmanuel ADAM, prénommé, VINGT CINQ PARTS SOCIALES	25
3.-Madame Anne-Sophie REMACLE, prénommée, VINGT CINQ PARTS SOCIALES	25
4.-Madame Elisabeth FAHEY, prénommée, VINGT CINQ PARTS SOCIALES	25
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Référence de publication: 2010135596/40.

(100154871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

ProLogis Poland XLIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133790/14.

(100152530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ProLogis Poland XLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 104.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133791/14.

(100152531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Dubin Investment, S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.088.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale tenue au siège social le 24 juin 2010

L'Assemblée prend acte de la démission de l'administrateur suivant, à dater de ce jour:

- Madame Madeleine MEIS;

En remplacement, l'Assemblée décide de nommer:

- Madame Marie-Rose HARTMAN, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36.

Et à l'instant, le Conseil d'Administration acte également la démission de Madame Madeleine MEIS au poste d'administrateur délégué et de Présidente du Conseil d'Administration de la société à dater de ce jour. En remplacement, le Conseil d'Administration décide de nommer Madame Marie-Rose HARTMAN, précitée. La société est valablement engagée par la signature isolée de l'administrateur délégué.

Par conséquent, le conseil d'administration est composé comme suit:

- Madame Marie-Rose HARTMAN, administrateur, Administrateur délégué et Présidente du Conseil d'Administration;

- La société ADAMAS, dont le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33.450, dont le représentant permanent désigné est Madame Marie-Rose HARTMAN, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36;

- La société PAT HOLDING, dont le siège social est établi à L-1470 Luxembourg, route d'Esch 7 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 60.306, dont le représentant permanent désigné est Madame Isabelle HAMER, demeurant professionnellement à L-9647 Doncols, Bohey 36.

Ces mandats d'administrateur et d'administrateur délégué prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010133965/26.

(100152972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

ProLogis Poland XLV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133792/14.

(100152532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Château de Beggen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.856.

L'an deux mil dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Château de Beggen S.A., ayant son siège social à L-2957 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B133.856 constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 octobre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C, numéro 2971 du décembre 2007.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Aloyse Wagner, maître-électricien, demeurant professionnellement à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper, qui désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud Regout, administrative and financial manager, demeurant professionnellement à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Joëlle Micha, head of corporate affairs, demeurant professionnellement à B-1000 Bruxelles, 58, rue de la Régence.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. ratification de la cooptation en date du 1^{er} juin 2010 de Monsieur Jacques Wolter comme administrateur.
2. rapport du conseil d'administration.
3. renonciation au rapport du réviseur d'entreprises agréé conformément à l'article 266 (5) LSC.
4. réduction du capital social par compensation avec le compte pertes reportées à la date de l'effet comptable et fiscal de la fusion jusqu'à concurrence de 956.000.- euros par annulation de 9.560 actions.
5. approbation de la fusion par absorption entre la société Château de Beggen S.A. comme société absorbante et Blauenberg SA comme société absorbée suivant les termes du projet commun de fusion.
6. approbation du calcul de la valeur nette de la société Blauenberg SA.
7. augmentation du capital social de la société Château de Beggen S.A. d'un montant de 3.847.600.-euros par l'émission de 38.476 actions d'une valeur nominale de 100.- euros chacune ayant les mêmes droits que les actions anciennes.
Prime d'émission de 367 euros.
8. rapport d'échange suite à l'augmentation de capital social de Château de Beggen SA: cent (100) actions de Blauenberg SA donnent droit à 95 actions nominatives de Château de Beggen S.A.

9. modification subséquente de l'article 5 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

„Das gezeichnete Kapital beträgt achtzehn Millionen neunhunderteinundneunzigtausend sechs hundert Euro (18.991.600.-Euro) eingeteilt in hundert neunundachtzigtausend neunhundertsechszehn Aktien (189.916 Aktien) mit einem Nennwert von jeweils 100.-Euro (einhundert Euro)“

10. répartition des actions avant et après fusion

11. divers

II.- Que les noms des actionnaires présents ou représentés, des mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent procès-verbal, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V.- Que les documents exigés par l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales ont été déposés au siège social des sociétés qui fusionnent un mois avant la date des réunions des assemblées générales en vue de leur inspection par les actionnaires.

Première résolution

L'assemblée ratifie la cooptation au 1^{er} juin 2010 de Monsieur Jacques Wolter comme administrateur.

Deuxième résolution

L'assemblée prend connaissance du rapport du conseil d'administration et du projet de fusion datés du 7 juillet 2010 entre Château de Beggen S.A., société absorbante et Blauenberg SA, société absorbée et les approuve.

Troisième résolution

Les actionnaires, déclarent, à l'unanimité, vouloir renoncer à un examen du projet de fusion et à un rapport écrit par un réviseur d'entreprises agréé conformément à l'option donnée par l'article 266 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

Les actionnaires à l'unanimité, reconnaissent et certifient avoir eu connaissance, un mois au moins avant la date de la présente assemblée, des documents énumérés à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales

Quatrième résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social par compensation avec le compte pertes reportées à la date de l'effet comptable et fiscal de la fusion jusqu'à concurrence de EUR 956.000.- par annulation de 9.560 actions.

Cinquième résolution

L'assemblée approuve la fusion par absorption entre la société Château de Beggen S.A. comme société absorbante et Blauenberg SA comme société absorbée suivant les termes du projet de fusion établi en date du 7 juillet 2010 et publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1537 du 28 juillet 2010.

L'assemblée générale constate que, conformément à l'article 272 de la loi sur les sociétés commerciales la fusion est devenue effective à la date du présent acte et entraîne de plein droit, conformément à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales, la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la société absorbée à la société absorbante.

La société absorbante devient propriétaire des biens apportés par la société absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent à la date de ce jour sans droit de recours contre la société absorbée pour quelque raison que ce soit.

En particulier les immeubles suivants dont Blauenberg SA (numéro d'identité: 20052231 443) est actuellement propriétaire sont transférés à Château de Beggen S.A.

Commune de Luxembourg, section EB de Dommeldange:

- numéro 353/3011, lieu-dit "Blauenberg", place, d'une surface de 18,18 ares
- numéro 353/3012, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3013, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3014, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
- numéro 353/3015, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares

- numéro 353/3016, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,63 ares
 - numéro 353/3017, même lieu-dit, place, d'une surface de 14,62 ares
 - numéro 353/3018, même lieu-dit, place, d'une surface de 15.60 ares
- Total 121,55 ares

Origine de propriété

La société absorbée Blauenberg SA a acquis les immeubles prédécrits aux termes d'un acte de convention de remembrement urbain avec l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, en date du 29 novembre 2007, enregistré à Luxembourg A.C., le 15 février 2008, LAC/2008/8409, transcrit au premier bureau des hypothèques à Luxembourg, en date du 5 mars 2008, volume 2115, numéro 72. D'un point de vue comptable et fiscal les opérations de la société absorbée sont considérées comme accomplies pour la société absorbante à partir du 17 mai 2010.

La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur les bénéfices et la fortune au titre des exercices non encore imposés définitivement.

A l'égard des tiers, la fusion n'aura d'effet qu'après la publication des procès-verbaux des assemblées générales décidant de la fusion. La société absorbante effectuera toutes les formalités de transfert et de publication relatives aux apports effectués au titre de la fusion. Elle fera les formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour le transfert à son nom des éléments actifs et passifs apportés. Elle effectuera toutes procédures et formalités pour rendre opposable aux tiers la transmission des biens, droits et charges.

Sixième résolution

L'assemblée approuve le calcul de la valeur nette de la société Blauenberg SA.

Septième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions huit cent quarante-sept mille six cents euros (EUR 3.847.600.-), par rémission de trente huit mille quatre cent soixante seize (38.476) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, ayant les mêmes droits que les actions anciennes avec une prime d'émission de trois cent soixante-sept euros (EUR 367.-).

Huitième résolution

L'assemblée approuve le rapport d'échange suite à l'augmentation de capital de la société. Les nouvelles actions ainsi émises sont attribuées aux actionnaires de Blauenberg SA dans la proportion de leur participation dans le capital de Blauenberg SA. Cent (100) actions de Blauenberg SA donnent droit à quatre-vingt-quinze (95) actions nominatives de Château de Beggen SA.

Il n'y a pas de soulte en espèces.

Neuvième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent l'assemblée décide de et modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt achtzehn Millionen neunhunderteinundneunzigtausend sechs hundert Euro (EUR 18.991.600.-) eingeteilt in hundertneunundachtzigtausend neunhundertsechzehn Aktien (189.916 Aktien) mit einem Nennwert von jeweils einhundert Euro (EUR 100.-)."

Dixième résolution

L'assemblée constate que la répartition avant et après la fusion est la suivante:

		Avant AGE	Réduction du capital	Augmentation de capital	Après fusion
Parwa	25%	40.250	- 2.390	+ 9.619	= 47.479
CLI	25%	40.250	- 2.390	+ 9.619	= 47.479
Immobel	50%	80.500	- 4.780	+ 19.238	= 94.958
Total actions	100%	161.000	- 9.560	+ 38.476	= 189.916

Onzième résolution

L'assemblée générale décide que les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante savoir au 9, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271(2), de la loi sur les sociétés commerciales, a vérifié et atteste par les présentes l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Aloyse Wagner, Arnaud Regout, Joëlle Micha, Tom Metzler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39976. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 6 octobre 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010135127/148.

(100154003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

ProLogis Poland XLVI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.978.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133793/14.

(100152534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ProLogis Poland XLVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133794/14.

(100152541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ProLogis Poland XLVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.982.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133795/14.

(100152542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

WIHSA Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 82.572.

—
Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 25 juin 2010:

La nouvelle adresse de Monsieur Brian Donegan, administrateur, est: Neuhofstrasse 1, CH-634 Baar

L'assemblée générale décide de renouveler les mandats des administrateurs pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

A la suite des décisions prises par cette assemblée, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Monsieur Gregor DALRYMPLE, directeur de sociétés, demeurant au 7, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- Monsieur Jacques LOESCH, avocat, demeurant au 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Tom LOESCH, avocat, demeurant au 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg;
- Monsieur Kenneth W. McCARTER, avocat, demeurant à Suite 3000, Aetna Tower, Toronto-Dominion Centre, M5K 1N2 Toronto, Ontario, Canada;
- Monsieur Brian DONEGAN, directeur de sociétés, demeurant Neuhofstrasse 1, CH-6340 Baar;
- Monsieur Winston BOW, Vice Président and Director of Taxes, demeurant 25, Astor Avenue, Toronto, Ontario M4G 3M1;
- Monsieur Gregory J. DART, Vice Président, demeurant à 40, St Andrews Gardens, Toronto, Ontario M4W 2E1.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat de KPMG Audit, 9, Allee Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme commissaire aux comptes pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIHSA Holdings SA

Référence de publication: 2010134217/26.

(100153228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

ProLogis Poland XXXII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.035.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133796/14.

(100152522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

ProLogis Poland XXXIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.036.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133797/14.

(100152524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Fidji Luxembourg (BC), Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 110.918.

En date du 30 août 2010, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

D'accepter la démission de

- Monsieur Michael COLATO en tant que gérant de la Société avec effet immédiat.

De nommer

- Monsieur Jérôme BERTRAND, né le 12 mars 1974, à Calais, France ayant comme adresse professionnelle Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Angleterre en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la société est désormais composé des personnes suivantes :

Madame Ailbhe JENNINGS

Monsieur Michel PLANTEVIN

Monsieur Walid SARKIS

Monsieur Marc VALENTINY

Monsieur Jean LAMY

Monsieur Gilles RUCKSTUHL

Monsieur Pierre VAREILLE

Monsieur Jérôme BERTRAND

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg le 09 septembre 2010.

Référence de publication: 2010134643/26.

(100153827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2010.

ProLogis Poland XXXIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 102.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2010.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2010133798/14.

(100152525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Euresa Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 5A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 33.730.

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EURESA HOLDING S.A., avec siège social à L-1445 Strassen, 5a, rue Thomas Edison, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 33.730 (NIN 1990 4005 153),

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 3 mai 1990, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 404 du 30 octobre 1990, et dont les statuts ont été modifiés comme suit:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 juin 1994, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 7 novembre 1994,

- suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 10 juillet 1997, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 622 du 7 novembre 1997;
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 18 juin 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 715 du 2 octobre 1998;
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 25 septembre 2000, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 790 du 27 octobre 2000,
- suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 687 du 1^{er} juillet 2003,
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 96 du 24 janvier 2004,
- suivant acte reçu par le même notaire Jean SECKLER, en date du 21 juin 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 941 du 22 septembre 2004;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 novembre 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1385 du 5 juin 2008;
- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 mai 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1466 du 13 juin 2008.

Le capital social s'élève au montant de NEUF MILLIONS SIX CENT VINGT MILLE DEUX CENTS EUROS (€ 9.620.200.-), représenté par trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) actions d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (€ 25.-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick BOUR, conseiller de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Anna GRAVUSO, assistante de direction, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Alice TARDIVON, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Modification de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

2.- Modification de l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

3.- Mandat au conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que sur les trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) actions émises trois cent quatre-vingt-quatre mille huit cent huit (384.808) sont présentes ou représentées à l'assemblée.

Conformément aux articles 67, 67-1 et 68 de la loi sur les sociétés commerciales, la présente assemblée est valablement constituée, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet social. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que

l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 14 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Troisième résolution

Le conseil d'administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: P. BOUR, A. GRAVUSO, A. TARDIVON, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 07 octobre 2010 Relation: ECH/2010/1382 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135397/93.

(100155106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Leopard Germany Property Ed 4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix.

R.C.S. Luxembourg B 155.845.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the ninth of September.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1913 Luxembourg, 12 Rue Léandre Lacroix, not yet registered under the trade and companies register of Luxembourg, duly represented by Mr. Bakary Sylla, Investor Relations Manager, with professional address in L-1913 Luxembourg, 12, Rue Léandre Lacroix, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 9 September 2010.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of association of a private limited company, which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August, 1915 on commercial companies, as well as by the present Articles (hereafter the «Company»).

Art. 2.

2.1 The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other manner, in other companies Luxembourg or foreign as well as management, control, the development of these participations. The Company can also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or differently.

2.2 The Company can acquire, develop, hold investment properties and the sale of some or part of these properties as part of the orderly management of the investment, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties

either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to immovable properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of immovable properties.

2.3 The Company can also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as all other attached rights or rights able to supplement them.

2.4 The Company can, in accordance with the provisions of the law, borrow in any form and in particular by way of bond issue, convertible or not, of bank loan or shareholder's current account, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company can be interested in all transferable securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of placement, in particular actions, obligations, options or warrants, to acquire them by purchase, subscription or any manner, to sell them or exchange them.

2.5 The Company may enter into any guarantee, pledge or any other form of security or assistance, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the property or any other assets (present or future) of the undertaking or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of its affiliated or group companies or entity in which the Company has an interest or any such other entity as the Company deems fit, or any director, manager or other agent of the Company or any of its affiliated or group companies or such other entity as it deems fit.

2.6 It may carry out all industrial, commercial, financial personal or real estate transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or part, with its social object.

2.7 It can carry out its object directly or indirectly in proper name or on third's behalf, sole or in association by carrying out all operations likely to support the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

2.8 Generally, it may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose; it will also be able to hold mandates of administration of other Luxembourg or foreign companies, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Leopard Germany Property Ed 4 S.à.r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers. The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty thousand euro (20,000.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of two hundred euro (200.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these Articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance"). The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked - at any time, with or without cause - and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the individual signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, written notices of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by cable, telegram, telefax or telex, at least 24 hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telefax or telex another manager as his proxy. Managers may also cast their vote by telephone confirmed in writing. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members are present or represented at a meeting of the board of managers. Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case it shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 16 . Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends.

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these Articles of association.

Subscription and Payment

All the one hundred (100) share quotas have been subscribed by Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., prenamed, who is the sole partner of the company. The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twenty thousand euro (20,000.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Transitory Provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31st December, 2010.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,500.-.

Extraordinary General Meeting

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1) The sole shareholder decides to appoint as sole manager of the Company, Robert Kimmels, Director, born on 4th March 1969 in Breukelen (the Netherlands), with professional address at 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The duration of its mandate is unlimited and he has the power to bind the company by his sole signature.

2) The address of the corporation is at, 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the years and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le neuf septembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, non encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Monsieur Bakary Sylla, Investor Relations Manager, résidant professionnellement L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 septembre 2010.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le comparant et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2.

2.1. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

2.2. La Société peut acquérir et vendre des biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

2.3. La Société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

2.4. La Société peut emprunter, en observant les dispositions de la loi, sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

2.5. La Société pourra constituer toute garantie, nantissement ou toute autre forme de garantie ou d'assistance, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des biens ou autres actifs (présents ou futurs) de la Société ou par l'une ou l'autre de ces méthodes, pour l'exécution des contrats ou des obligations de la Société et de certaines de ses filiales ou sociétés du groupe ou d'une entité dans laquelle la Société a un intérêt ou toute autre entité telle que la Société juge utile, ou tout administrateur, gérant ou un autre agent de la Société ou une de ses filiales ou sociétés du groupe ou entité autre mesure qu'il jugera appropriée.

2.6. Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

2.7. Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

2.8. D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Leopard Germany Property Ed 4 S.à.r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent euros (200,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués -à tout moment, avec ou sans justification- et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un quelconque des membres du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance peut élire parmi ses membres un gérant-délégué qui aura le pouvoir d'engager la Société par la seule signature, pourvu qu'il agisse dans le cadre des compétences du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie, au moins 24 heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au Conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Les gérants peuvent également voter par appel téléphonique, à confirmer par écrit. Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du Conseil de gérance. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires.

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.

Souscription et libération

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par Leopard Germany Holding 3 S.à.r.l., préqualifiée, qui est l'associée unique de la Société. Toutes les cent (100) parts sociales sont intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille euros (20,000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement à EUR 1.500,-.

Assemblée générale constitutive

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée préqualifiée représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1) L'associée unique décide de nommer comme gérant unique de la société, Monsieur Robert Kimmels, administrateur de sociétés, né le 4 mars 1969 à Breukelen (Pays-Bas), résidant professionnellement 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir de lier la Société par sa signature seule.

2) Le siège social de la société est établi, au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. SYLLA et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 septembre 2010. LAC/2010/40432. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,-).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2010.

J. BADEN.

Référence de publication: 2010133761/325.

(100152092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

PBLuxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.216.

Le Bilan au 31 Janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133799/10.

(100152484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Extravaganza S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay.

R.C.S. Luxembourg B 155.989.

STATUTS

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Mademoiselle Ana Andrada BALAU, Géographe, née à Petrosani (Roumanie) le 9 avril 1986, demeurant à L-1947 Luxembourg, rue Leydenbach n° 7.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siègle social - Objet Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet tous les actes de commerce, import-export, commerce en gros ou en détail et notamment mais non exclusivement le commerce de chaussures, de vêtements ainsi que les accessoires de mode.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination de EXTRAVAGANZA S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500.- Euros), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (25.- Euros) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Mademoiselle Ana Andrada BALAU demeurant à L-1947 Luxembourg, rue Leydenbach n° 7.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés, le(s)quel(s) fixe(ent) la durée de leur mandat.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les pouvoirs du (ou des) gérant(s) seront déterminés dans leur acte de nomination.

A défaut de disposition contraire, la ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit, Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le gérant ne contracte, en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par l'associé, constitue le bénéfice net de la société.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la libre disposition de l'associé.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre 2011.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies

Evaluation des Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000).

Décisions de l'associé unique

1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par:

Mademoiselle Ana Andrada BALAU, prénommée.

La Société sera engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-1333 Luxembourg, 23, rue Chimay.

Le notaire instrumentant a rendu attentif la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connu du notaire par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BALAU, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2010. Relation: LAC/2010/43980. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136601/98.

(100155947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

PEMSTAR Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 76.149.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mars 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2010.

Pemstar Luxembourg S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant A

Référence de publication: 2010133800/15.

(100151889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Pfizer Europe Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.006.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133801/10.

(100152107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Media for One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 106.172.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 08.10.2010

Les actionnaires de la société MEDIA FOR ONE S.A. réunis le 08.10.2010 ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège de la société au 19, Rue Sigismond, L-2537 Luxembourg.
2. Révocation de Monsieur Marc Jean MANCIET de son mandat d'administrateur.
3. Révocation de Madame Christiane Marcelle MANCANELLI de son mandat d'administrateur.
4. Révocation de Monsieur Arnaud Maurice Jacques LESCADIEU de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué.
5. Révocation de Monsieur Joseph AKA de son mandat de commissaire aux comptes.
6. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19 Rue Sigismond, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le N° B 103 178, représentée par son gérant Monsieur Luca Di Fino actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.
7. Nomination de la société LDF DIRECTOR II GROUP LTD, établie et ayant son siège social à OMC Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1070672, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.
8. Nomination de la société LDF DIRECTOR I LTD, établie et ayant son siège social à OMC Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1070671, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste d'administrateur.
9. Nomination de la société LDF AUDIT S.A. établie et ayant son siège social à OMC Chambers, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au registre de commerce des Iles Vierges Britanniques sous le N° 1022412, représentée par leurs directeurs actuellement en fonctions, au poste de commissaire aux comptes.

Fait à Luxembourg le 08.10.2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010135535/29.

(100154577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Prophalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 31.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 6 octobre 2010.

PROPHALUX S.A.R.L.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2010133805/13.

(100152004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Prada Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 69.206.

Le Bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/10/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133803/10.

(100152480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Prada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 48.328.

Le Bilan au 31 janvier 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07.10. 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010133804/10.

(100152476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Chuber S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.687.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- ADVISA S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 114252

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010133937/34.

(100153319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Rain Man SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 80.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010133806/13.

(100152217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Azelis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 129.324.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société Azelis SA en date du 21 septembre 2010, que Monsieur Jacobus van den Akker, résidant au 23 Vrouwenhof, 4635 AD Huijbergen, Hollande, a été nommé Administrateur avec effet immédiat et ce pour une durée de six ans, jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

En conséquence de ce qui précède, en date du 5 octobre 2010, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Antoine Clauzel
- M. François Bourgon
- M. Günther KrauBer
- M. Kenneth Robert Beaty
- M. Michel Dubois
- M. Joris Coppye
- M. Alan Edward Peterson
- M. Sven Weise
- M. Hans Udo Wenzel
- M. Patrick Viterbo
- M. Jacobus van den Akker

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Azelis S.A.
Antoine Clauzel
Administrateur

Référence de publication: 2010134266/28.

(100152160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Reich-Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 19.506.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133807/10.

(100152396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Romus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 69.441.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA
L-2530 LUXEMBOURG
4, RUE HENRI SCHNADT
Signature

Référence de publication: 2010133808/13.

(100152223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

RREI French AuberCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 133.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.
Pour RREI FRENCH AUBERCO S.à r.l.
FIDUPHAR SA
Z.I. - rue de l'Industrie
L-3895 Foetz/Mondercange
B.P. 435 L-4005 Esch/Alzette
Signatures

Référence de publication: 2010133810/16.

(100151997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

RREI FrenchCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.
R.C.S. Luxembourg B 130.016.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.
Pour RREI FRENCHCO S.à r.l.
FIDUPHAR SA
Z.I. - rue de l'Industrie
L-3895 Foetz/Mondercange
B.P. 435 L-4005 Esch/Alzette
Signatures

Référence de publication: 2010133811/16.

(100152006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Worldwide Investors Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 39.048.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010133844/10.

(100151925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

WOOD & Company Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 83.396.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010133845/10.

(100152478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.737.

Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Liquidateur

Référence de publication: 2010133846/11.

(100152155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

3i Panreac Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 114.737.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Antoine Clauzel
Liquidateur

Référence de publication: 2010133847/11.

(100152156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Camping Bissen s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9659 Heiderscheidergrund, 11, Millewee.
R.C.S. Luxembourg B 99.987.

Cession de parts sociales

Le soussigné Monsieur Marc BISSEN, indépendant, demeurant à L-9653 Goesdorf, 7, Cité Maeschgaart, en sa qualité de seul associé de la société à responsabilité limitée CAMPING BISSEN S.à r.l. avec siège social à Heiderscheidergrund, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 99.987, au capital social de douze mille cinq cents euros (Eur 12. 500.-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune,

déclare par les présentes céder et transporter, avec effet à ce jour, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, vingt (20) parts sociales de la société dont s'agit à Madame Catherine dite Triny BISSEN, indépendante, demeurant à L-9653 Goesdorf, 16, um Knupp, cet acceptant, moyennant le prix global de un euro (€ 1.-) symbolique, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire en espèces, ce dont bonne et valable quittance et titre.

Les prénommés Marc BISSEN et Triny BISSEN constate que:

- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts lui cédées à partir de ce jour.
- Le cessionnaire participe aux bénéfices à partir de ce jour.
- Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Ainsi fait en deux exemplaires à Goesdorf, le 15 juin 2010

Bissen / Bissen.

Référence de publication: 2010133921/24.

(100153123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.

RREI Biscayne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 144.507.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.

Pour RREI BISCAYNE S.à r.l.

FIDUPHAR SA

Z.I. - rue de l'Industrie

L-3895 Foetz/Mondercange

B .P. 435 L-4005 Esch/Alzette

Signatures

Référence de publication: 2010133809/16.

(100151995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

RREI Holding S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 111.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Livange le 06 octobre 2010.

Pour RREI HOLDING S.C.A.

FIDUPHAR SA

Z.I. - rue de l'Industrie

L-3895 Foetz/Mondercange

B.P. 435 L-4005 Esch/Alzette

Signatures

Référence de publication: 2010133812/16.

(100152001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Aikon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R.C.S. Luxembourg B 95.582.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement du 23 septembre 2010 que l'assemblée a décidé à l'unanimité;

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Yves KASEL, né le 18 novembre 1976 à Ettelbrück, demeurant professionnellement à L-2111 Luxembourg, 1, rue Guillaume de Machault, de sa fonction d'administrateur et

de nommer la société anonyme PRESIDENTIAL PARTNERS, établie et ayant son siège social à L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22569 avec effet immédiat aux fonctions d'administrateur et a décidé que son mandat expirera à l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Me Claude PAULY

43, rue Emile Lavandier

L-1924 LUXEMBOURG

Le mandataire

Référence de publication: 2010133848/22.

(100153095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2010.